

TABEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITÉS D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE CHALAIS

COPIE

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX					
Ormeaux Sud-Est; Gallley	Planmont-Perrec - Champfleuri	Ormoz - Les Fleurs - Combettes - Tzararogne	Les Grandpras - La Châlle - Le Tombec - Les Cretouilles - Sous-L'Eglise - La Tour - La Porta - Les Bouchià - Zangiroud-Yetry	Pranniviers-Pralonzett - Les Härro - Chorechale - La Pirra	
A	B	C	D	E	
0.69	8.32	2.47	1.29	0.10	
Surface en ha					
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)					
Cépages précoces à très précoces					
Müller-thurgau	VV				
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)					
Cépages de 1ère époque à 1 à 2					
Chasselas	VV	VV	VV	V	
Chardonnay	VV	VV	V		
Savagnin blanc (1 à 2)	VV				
Pinot gris	VV	VV	V	V	
Muscat (1 à 2)	V	VV			
Pinot blanc	VV	VV			
Sauvignon blanc (1 à 2)	VV	VV			
Sylvaner (1 à 2)	V				
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)					
Cépages de 2ème époque et 2 à 3					
Humagne blanc		X			
Riesling	VV				
Sémillon			V		
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)					
Cépages de 3ème époque					
petite Arvine	X				

Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:

Cépage Grand Cru	V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).
Cépage adapté	V V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
Cépage autorisé	V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
Cépage mal adapté	X	Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution
Cépage interdit	X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encepagement.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE CHALAIS

COPIE

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX				
Ormoz Sud-est et Galley	Planmont-Perrec - Champfleuri	Ormoz - Les Fleurs - Combettes - Tzararogne	Les Grandpras - La Châle - Le Tombec - Les Cretouilles - Sous-L'Eglise - La Tour - La Porta - Les Bouchiâ - Zangiroud-Yetry	Pranniviers-Pralonzett - Les Hârro - Chorechale - La Pirra
A	B	C	D	E
10.10	38.40	9.40	5.20	0.90
Surface en ha				
Cépages précoces à très précoces				
Garanoir	V			
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)				
Cépages de 1ère époque et 1 à 2				
Diolinoir (1 à 2)	V	V V		
Gamay	V V	V V	V	V V
Gamaret	V V	V V	V	
Pinot noir	V V	V V	V V	V V
Cépages de 2ème époque et 2 à 3				
Ancelotta (2 à 3)	V			
Merlot		V		
Syrah (2 à 3)		X		
Cépages de 3ème époque				
Cornalin du Valais		X		
Humagne rouge		X		
Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:				

V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)
V V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
X	Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution
X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encepagement.

Cépage Grand Cru
 Cépage adapté
 Cépage autorisé
 Cépage mal adapté
 Cépage interdit

COMMUNE DE CHALAIS
Conseils d'encépagement actuel et futur

CEPAGES BLANCS				
			Les Grandpras, La Châle, Le Tombec, Les Cretouilles, Sous-L'Eglise, La Tour, La Porta, Les Bouchià, Zangiroud, Yetry	
Ormoz sud-est, Galley	Planmont, Perrec, Champfleuri	Ormoz, Les Fleurs, Combettes, Tzararogne		Pranniviers, Pralonzett, Les Hârro, Chorechale, La Pirra
A	B	C	D	E

Cépages précoces à très précoces

Gewürztraminer					
Müller-thurgau					

Cépages de 1ère époque à 1 à 2

Aligoté					
Chardonnay					
Chasselas					
Doral					
Muscat (1 à 2)					
Pinot blanc					
Pinot gris					
Savagnin blanc (1 à 2)					
Sauvignon blanc (1 à 2)					
Sylvaner (1 à 2)		<i>jamé</i>			

Cépages de 2ème époque et 2 à 3

Humagne blanc					
Riesling					
Sémillon					

Cépages de 3ème époque

Arvine					
--------	--	--	--	--	--

CEPAGES ROUGES				
A	B	C	D	E

Cépages précoces à très précoces

Garanoir					
----------	--	--	--	--	--

Cépages de 1ère époque à 1 à 2

Diolinoir (1 à 2)					
Galotta					
Gamaret					
Gamay					
Pinot noir					

Cépages de 2ème époque et 2 à 3

Ancellotta (2 à 3)					
Merlot					
Syrah (2 à 3)			<i>jamé</i>		

Cépages de 3ème époque

Cornalin du Valais					
Humagne rouge					

Cépage approprié
Cépage accepté
Cépage mal acclimaté
Cépage prohibé

